

N° d'adhérent

Date d'effet de l'adhésion

BULLETIN D'ADHÉSION

M Mme Mlle

NOM **Prénom**

ENSEIGNE

Date de naissance Lieu de naissance

N° SIRET Code APE

Adresse Professionnelle

Tél Mail

Adresse Personnelle

Tél

Envoi du courrier à l'adresse professionnelle à l'adresse personnelle

Profession..... **TVA** exonéré

Mode d'exercice

individuel

en société : préciser la forme juridique :

Date de début d'activité

franchise en base

assujetti réel simplifié

assujetti réel normal

Régime fiscal BNC (Profession Libérale)

Micro BNC

Déclaration contrôlée 2035

Si médecin, spécialité

secteur 1 secteur 2 non conventionné

Si profession médicale ou paramédicale :

remplaçant collaborateur

Régime fiscal BIC
(Artisans, commerçants)

Régime fiscal BA
(Agriculteurs)

IR (Impôt sur le Revenu)

IS (Impôt sur les Sociétés)

Régime Micro

Régime Réel Simplifié

Régime Réel Normal

Sur option

De droit

Adhésion à l'OMGA : Je certifie

N'avoir jamais adhéré à un organisme agréé

Avoir déjà adhéré à un organisme agréé et l'avoir quitté volontairement en date du

Avoir été exclu d'un organisme agréé le

Expert-comptable / Je confie ma responsabilité à :

NOM :

Adresse :

Tél : Mail..... SIRET.....

ENGAGEMENTS

En adhérant à l'OMGA Antilles Guyane, je prends l'engagement de respecter ses statuts et son règlement intérieur et notamment :

- A informer immédiatement l'OMGA de tout changement concernant mon état civil, mes adresses professionnelle et personnelle, mon adresse mail, de toute modification dans la nature de mon activité ou ma cession d'activité, également de tout changement intervenant dans mon organisation professionnelle ;
- De produire tous les éléments qui ont été nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère et demandés par l'OMGA ;
- D'adresser à l'OMGA les déclarations de résultats, les bilans, les déclarations de TVA, les déclarations de CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), les documents annexes aux déclarations, et tout autre document qui serait demandé par l'OMGA afin de lui permettre de réaliser les contrôles en application de l'article 1649 du Code Général des Impôts ;
- De souscrire (pour les professionnels libéraux BNC) à l'engagement par l'OMGA d'améliorer la connaissance des revenus des adhérents conformément au décret 77-1520 du 31 décembre 1977 et à l'article 1649 quater F du Code Général des Impôts ;
- De payer la cotisation annuelle ;
- De se conformer aux recommandations qui me sont faites lors des contrôles réalisés par l'OMGA sur mon dossier
- De communiquer à l'OMGA, préalablement ou concomitamment à l'envoi au service des impôts des entreprises, toutes les déclarations et annexes, comportant le montant du bénéfice imposable ainsi que l'ensemble des informations pour la détermination du résultat ;
- D'informer mes clients/patients de ma qualité d'adhérent à un OMGA (organisme mixte de Gestion Agréée) et de ses conséquences en ce qui concerne notamment l'acceptation du paiement des honoraires par chèque ou carte bancaire ;

MANDATS

L'adhésion à l'OMGA donne expressément mandat à l'organisme pour la dématérialisation et la télétransmission à l'administration fiscale des déclarations de résultat et de leurs annexes, des attestations d'adhésion et des comptes-rendus de mission établis par l'OMGA, par l'intermédiaire du partenaire EDI de son choix.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Autorise l'association à utiliser mes données personnelles dans le strict cadre et pour la seule réalisation de l'activité d'organisme mixte de gestion agréé, en ce compris la transmission d'informations particulières et générales sur l'activité et l'actualité de l'association, et à utiliser et transmettre de manière purement anonyme mes données professionnelles aux fins de réalisation d'études statistiques ou économiques.

DIFFICULTES DE PAIEMENT

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, vous êtes invité à contacter le service des impôts dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, et sur demande, une information complémentaire relative aux dispositions d'aide aux entreprises en difficulté est proposée par l'organisme mixte de gestion agréé.

RENOUVELLEMENT – RESILIATION - EXCLUSION

L'adhésion à l'OMGA Antilles Guyane se renouvelle chaque année par tacite reconduction. En cas de démission, vous devez nous informer par lettre recommandée AR trois mois avant la date effective de résiliation.

En cas de manquements graves ou répétés aux engagements ou obligations ci-dessus, l'Association pourra prononcer l'exclusion de la société après l'avoir mise en demeure de présenter une défense sur les faits qui lui sont reprochés

Je soussigné déclare adhérer à l'OMGA Antilles Guyane après avoir pris connaissance de mes obligations contractuelles ci-dessus.

RÈGLEMENT :

- Création d'activité 200.00 € TTC
- Régime spécial micro entreprise 200.00 € TTC
- Déclaration contrôlée 380.00 € TTC BNC
- Déclaration au réel simplifié 456.00 € TTC BIC

Fait à Le :

Cachet et visa de l'OMGA

« Lu et approuvé » et Signature

ORGANISME MIXTE DE GESTION AGRÉÉ ANTILLES GUYANE

Immeuble Skyline – Impasse des Palétuviers – ZI de Jarry – B.P. 2282 – 97122 BAIE-MAHAULT – Tél. : 0590 26 65 96

Site internet : www.omgadom.fr – E-mail : contact@omgadom.fr

AGREMENT : 2 01 971 ■ N° SIRET : 32837700700047 ■ Code NAF : 9499 Z